

# CONSEIL MUNICIPAL

## du 27 juin 2016.

### COMPTE-RENDU

#### **1 – Décision de la Commission d'Appel d'Offres.**

Pour information les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont retenu l'offre de l'entreprise Société Générale de Couverture pour réaliser les travaux de réfection de la toiture de l'église pour un montant de 37 737,77 € HT, soit 45 285,32 € TTC.

#### **2 – Nomination de 2 Conseillers délégués.**

Monsieur le Maire propose que 2 Conseillers délégués soient nommés :

- Mme Micheline ROUZIER-TOUSSAIN, déléguée à l'action sociale.
- Monsieur Jacques MEILLAN, délégué aux animations locales.

Et que soit fixé l'enveloppe financière mensuelle suivant le tableau joint à la délibération.

**Voté à l'unanimité**

#### **3 – Travaux d'aménagement du centre-bourg : demandes de subventions.**

Le Conseil Municipal a décidé de solliciter les aides suivantes :

- Renforcement et enfouissement de l'éclairage public : participation du SDEEG à hauteur de 20% du montant des travaux plafonnés à 60 000 € HT, pour des travaux estimés à 105 177 € HT, soit une aide de 12 000 €.
- Travaux parvis de l'église : participation du Département à hauteur de 25 % du coût plafonné à 120 000 € HT, pour des travaux estimés à 37 265,15 € HT, soit une aide de 8 105,17 €.

**Voté à l'unanimité**

#### **4 – Equipement en tableaux numériques interactifs.**

Les membres du Conseil Municipal ont choisi d'équiper l'école des Mille Sources de 2 tableaux numériques interactifs dont l'acquisition s'élève à 5 793,60 € TTC.

L'aide du Département 1 680,14 €.

A la charge de la Commune : 4 113,46 € TTC

**Voté à l'unanimité**

#### **5 – Révision Tarifs Jeunesse : ALSH, accueil périscolaire, loisirs ados:**

Comme chaque année une augmentation est décidée pour les tarifs de Périscolaires et d'ALSH à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2016.

**Voté à l'unanimité**

#### **6 – Révision des tarifs de Restauration scolaire.**

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, les tarifs de restauration scolaire sont fixés comme suit :

Pour les élèves : 2,40 €.

Pour les enseignants et personnes étrangères à l'établissement : 3,00 €.

Le service de « repas d'urgence » étant maintenu inchangé à 5,00 €.

**Voté à l'unanimité**

## **7– Modification des statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu.**

Le Conseil municipal accepte de modifier les statuts de notre Communauté de Communes portant sur les points suivants :

- Compétence GEMAPI : entretien et aménagement des cours d'eau.
- Financement du matériel pédagogique et mobilier des classes d'éducation spécialisée.
- Incendie et secours : Contribution au budget des SDIS.

**Voté à l'unanimité**

## **8 – Modification du tableau des effectifs.**

Faisant suite à la réunion de la Commission des Ressources humaines du 18 avril, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

<b>Ancien Grade (à supprimer)</b>	<b>Nouveau grade (à créer)</b>
Adjoint principal d'animation	Animateur territorial
Aide opérateur des APS	Opérateur des APS
Adjoint administratif 1ère classe	Adjoint administratif principal 2ème classe
Adjoint d'Animation 2ème Classe	ATSEM 1ère Classe

**Voté à l'unanimité**

## **9 – Vente d'un terrain au lieu-dit « Paté » à Cadaujac.**

Sur demande d'un propriétaire voisin, il est décidé la vente d'un terrain situé au Lieu-dit « Paté » à Cadaujac, d'une surface de 90 m<sup>2</sup> (classé en zones Uc et Ni). Les frais de bornage et d'actes restant à sa charge.

**Contre : 0                    Abstention : 4                    Pour : 19**

## **10 – Modification du règlement intérieur de la Bibliothèque.**

Faisant suite à la Commission Culture du 21 juin, il est proposé de modifier le règlement intérieur de la Bibliothèque municipale afin de permettre le prêt de CD.

**Voté à l'unanimité**

## **11 – Bourse pour l'obtention du permis de conduire - lancement du dispositif.**

Afin de favoriser l'accès au permis de conduire (permis B uniquement) il est proposé de mettre en place le dispositif de la « Bourse au Permis de Conduire » dont le dossier sera confié au C. C. A. S. de Martillac qui sera chargé d'examiner les candidatures et passer les conventions avec les candidats retenus et les auto-écoles partenaires.

**Voté à l'unanimité**